



## Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

### Procès-verbal de la réunion du 07 février 2018

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018
2. 7118 Projet de loi portant modification  
1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ;  
2° de la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national  
- Rapporteur : Monsieur Eugène Berger  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution  
- Rapporteur : Monsieur Claude Adam, Madame Simone Beissel, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Léon Gloden  
  
- Présentation et adoption d'une série d'amendements parlementaires
4. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Cécile Hemmen, M. Paul-Henri Meyers, M. Gilles Roth

M. Gilles Baum remplaçant Mme Simone Beissel

Mme Anne Greiveldinger, du Ministère d'Etat

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Octavie Modert, M. Claude Wiseler

M. Roy Reding, observateur délégué

\*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

\*

## **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018 est approuvé.

## **2. 7118 Projet de loi portant modification 1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 2° de la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national**

### Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le rapporteur présente les grandes lignes de son projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 5 février 2018.

Sous le chapitre II. (Considérations générales), point 1 (Vote par correspondance), après l'alinéa 3, il propose de faire l'ajout suivant :

« D'autre part le nombre des électeurs ne se présentant pas aux bureaux de vote a également augmenté lors des dernières échéances électorales. Sans que l'analyse de ce phénomène soit complètement terminée, on s'attend à ce que la facilitation de l'accès au vote par correspondance aille à l'encontre de cette tendance. »

Le rapport ainsi modifié, soumis au vote, est adopté avec une majorité de 7 voix pour et 3 abstentions (groupe politique CSV).

Le projet de loi pourrait figurer sur l'ordre du jour d'une des séances plénières de la semaine du 11 mars 2018. M. le rapporteur propose d'opter pour le modèle 1 pour les débats en séance publique.

## **3. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution**

### Présentation et adoption d'une série d'amendements parlementaires

Sur base des discussions qui ont eu lieu au cours des cinq dernières réunions, une lettre d'amendement a été élaborée avec cinq nouveaux amendements. L'article 55 et la prise de position du Gouvernement ont été mentionnés dans une observation préliminaire. Pour le détail des amendements, il est prié de se référer aux documents (lettre d'amendement et texte coordonné) envoyés par courrier électronique le 6 février 2018.

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

### Continuation des travaux

La Commission décide, sur proposition de M. le Président, d'acter par un vote en commission, après l'obtention du dernier avis du Conseil d'Etat, l'accord politique sur l'ensemble du texte de révision.

Un projet de rapport sera rédigé et publié en tant que rapport explicatif du projet de texte de

la nouvelle Constitution. La suite de la procédure devra être arrêtée en commun par la majorité qualifiée qui soutient le texte approuvé en commission.

M. le Président propose de rédiger une introduction générale. Chacun des quatre rapporteurs produira ensuite un texte explicatif de ses chapitres, mettant en exergue les points saillants.

Les consultations populaires pourront faire l'objet d'un chapitre à part.

En ce qui concerne le commentaire des articles, il est proposé de le baser sur la dernière version du texte. Pour en faciliter la lecture et la lisibilité, le commentaire, sauf cas particuliers, ne retracera pas la genèse des articles ni l'ensemble des discussions.

Les modalités de rédaction feront l'objet d'une réunion entre les rapporteurs et, le cas échéant, les collaborateurs de leurs groupes politiques.

#### **4. Divers**

Les prochaines réunions auront lieu :

- Le mercredi **21 février 2018, exceptionnellement à 9h** : Réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Ordre du jour : Projet de loi n°7236 instituant un défenseur des droits de l'enfant, appelé «Ombudsman/fra fir Kanner a Jugendlecher» et portant modification 1. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ; 2. de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'Enfance et 3. de la loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat

La réunion de la Commission juridique, le même jour, aura lieu à 10h30.

- Le lundi **26 février 2018 à 14h** : Réunion jointe avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.  
Ordre du jour : Rapport de la Cour des comptes sur l'observation des dispositions de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques

Luxembourg, le 07 février 2018

Le Secrétaire-Administrateur,  
Carole Closener

Le Président de la Commission des Institutions et de la  
Révision constitutionnelle,  
Alex Bodry